

La Lettre Municipale

N° 27 Janvier - Février 2014

Commune de BURLATS

La Mairie à votre service

Secrétariat : 05 63 35 07 83

Jours et heures d'ouverture au public

Lundi	Fermé au public	13 h 30 - 18 h 00
Mardi-Jeudi	8 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 17 h 30
Mercredi-Vendredi	8 h 00 - 12 h 00	Fermé au public
Samedi	8 h 00 - 12 h 00	(sauf juillet août)

Assistante sociale

Le jeudi matin de 8 h 45 à 11 h 45

Site Internet : <http://burlats.com/>

Informations

Le dimanche 3 novembre, le Groupe de CASTRES des Eclaireuses et Eclaireurs de France, à l'occasion des anniversaires des 50 ans de la Base de plein air et des 70 ans de leur création, a organisé une montée à La Glène pour tous ses membres anciens et actuels.

Cette journée a permis d'inaugurer le superbe revêtement réalisé sur le chemin de la Simonié pour faciliter l'accès à la maison des éclaireurs.

Tous les membres du groupe remercient la municipalité de BURLATS pour cette superbe réalisation.

Sur la photo, Messieurs J P PUECH élu de BURLATS et Serge CLANET responsable de groupe des éclaireurs ainsi qu'une partie des participants.



Elections municipales

Vous trouverez joint à la lettre municipale une fiche explicative des changements concernant les élections municipales.

Elles se dérouleront les 23 et 30 Mars 2014

ATTENTION !!!

le mode de scrutin change dans notre commune

Vous devez voter pour une liste entière et le panachage est désormais interdit ; tout bulletin modifié sera considéré nul.

tout ajout, suppression ou inscription sur le bulletin le rendra définitivement nul.

Cette modification de la loi impose aussi une parité entre hommes et femmes et concerne toutes les communes de plus de 1 000 habitants. Les électeurs voteront en même temps pour les conseillers communautaires, ceux qui siègent à la communauté de commune Sidobre-Val d'Agout. Au moment du vote il n'y aura qu'un seul bulletin mais avec deux listes qui sont indissociables.

TRÈS IMPORTANT

Pour voter, vous devrez OBLIGATOIREMENT présenter une PIÈCE D'IDENTITÉ avec votre carte électorale.

Carte d'identité

Toutes les cartes délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 seront établies pour une durée de 15 ans.

La durée de validité des cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est portée de 10 à 15 ans automatiquement.

La prolongation de la durée de validité ne nécessitera aucune démarche de la part des administrés.

Vous pouvez télécharger sur les sites « diplomatie.gouv.fr » et « interieur.gouv.fr » un document attestant de la prolongation de la validité de votre carte d'identité.

Par contre, la durée de validité des cartes nationales d'identité sécurisées délivrées aux personnes mineures, fixée à 10 ans, reste inchangée.

Assistante sociale

La permanence de Madame Richard Elisabeth, assistante sociale, a lieu :
tous les **jeudis**, sans rendez-vous, à partir de **8h45**.

Pour être reçu, merci de vous présenter en Mairie **avant 10 heures**.

En cas d'urgence ou pour plus d'informations, merci de téléphoner à la Maison du Conseil Général de Brassac
Route du Salas - 81260 BRASSAC
Tel : 05 63 73 02 11

Ecoles

Pensez à inscrire vos enfants nés en 2011 pour la rentrée prochaine avant le mois de juin.

Vous devez d'abord vous présenter en mairie munis de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile. Et ensuite vous prendrez rendez-vous avec la directrice de l'école concernée.

Les enfants nés en 2012 pourront être inscrits dans la limite des places disponibles.

Concours fleurissement

Profitez de l'hiver pour penser et préparer vos semis en vue du concours communal des balcons et jardins fleuris qui cette année encore verra deux options : fleurissement de printemps (passage du jury prévu en mai) et fleurissement d'été (passage prévu début juillet). Dans la prochaine lettre municipale, vous trouverez les fiches d'inscriptions et les dates exactes du passage du jury.

N'hésitez pas à participer à ce concours convivial.

Conseils de la gendarmerie

PRÉVENTION CONTRE LES CAMBRIOLAGES

La délinquance arrive malheureusement dans nos campagnes et nos cantons.

Afin de se protéger des cambriolages des mesures simples existent :

- Fermez votre porte à clef même lorsque vous êtes chez vous. Les voleurs n'hésitent plus à entrer même lorsque les propriétaires sont à la maison en train de manger ou dormir.

- Ne laissez pas vos clefs sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.

- Fermez votre/vos véhicules à clef.

Lorsque vous vous absentez durant quelques jours ou en vacances :

- Avisez vos voisins.

- Signalez votre absence à la brigade de Gendarmerie.

- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance.

- Demandez à un ami d'ouvrir régulièrement vos volets : votre domicile doit paraître habité.

- N'indiquez pas sur le message de votre répondeur téléphonique la durée de votre absence.

- Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (les piles à linge sont les cachettes les plus connues).

Lorsque vous êtes démarché :

- Ne faites pas entrer la personne sans qu'elle vous montre une carte professionnelle

- Lors de démarchage, ne faites pas entrer les personnes dans votre domicile.

Dans tous les cas, si vous pouvez relever la plaque d'immatriculation, téléphonez à la Gendarmerie pour signaler les faits. N'hésitez pas à signaler à la Gendarmerie tout véhicule suspect ou « bizarre » en appelant le « 17 » numéro gratuit d'urgence.



En cas de problème, contactez la gendarmerie

Téléphone de la brigade de ROQUECOURBE: 05.63.70.83.17

Téléphone de la brigade de MONTREDON LABESSONNIE: 05.63.70.83.20

Téléphone de la brigade de VABRE: 05.63.50.78.05

Numéro en cas d'urgence : 17

e-mail : cob.roquecourbe@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Travaux

Travaux réalisés en fin d'année 2013



Réalisation d'une barrière de sécurité en béton : travaux effectués par le Conseil Général.



Mise en place de la pompe de relevage pour l'assainissement de la rive gauche de Burlats.



Plateau ralentisseur à l'entrée de Burlats sécurisant entrée et sortie du village côté des Salvages

Enrochements aux Salvages

La fin d'année 2013 très pluvieuse a provoqué des dégâts à plusieurs endroits, notamment au niveau des talus. Plusieurs enrochements ont été effectués par l'entreprise Maillet. Ces enrochements, prévus route de Roquecourbe, rue de la Croix et rue de la Côte-Vieille, ont pour but de renforcer et consolider les talus. Au ruisseau de Rivassel, suite à un orage ayant submergé le bassin de rétention et provoqué des dégâts, les berges ont été consolidées avec renforts en acier.



Plusieurs enrochements ont été effectués par l'entreprise Maillet. Ces enrochements, prévus route de Roquecourbe, rue de la Croix et rue de la Côte-Vieille, ont pour but de renforcer et consolider les talus. Au ruisseau de Rivassel, suite à un orage ayant submergé le bassin de rétention et provoqué des dégâts, les berges ont été consolidées avec renforts en acier.

Assainissement



Les travaux d'assainissement de la rive gauche de Burlats touchent à leur fin avec le nettoyage du poste de refoulement qui a été totalement refait. Il ne reste plus que les trottoirs à réaliser.

Nous remercions les riverains de leur patience et de leur compréhension pour la gêne occasionnée durant ces travaux.

Travaux en interne

Nos employés ont profité de l'épisode pluvieux de cet hiver pour remettre à neuf les jeux extérieurs situés dans les différents lotissements et écoles de la commune. Ils ont également remis à neuf un des appartements du presbytère avant l'arrivée des futurs locataires.

Avec nos élus

Lors du repas des aînés, les élus se sont mobilisés pour préparer la salle et servir le repas. Les personnes présentes ont apprécié leur engagement.



Terrain de tennis

Le terrain de tennis des Salvages est en pleine mutation : il va être transformé en terrain multi sports ouvert à tous. La dalle a été entièrement refaite et très prochainement, un nouveau grillage et des aménagements multisports achèveront la réhabilitation.

La dalle a été entièrement refaite et très prochainement, un nouveau grillage et des aménagements multisports achèveront la réhabilitation.

Avec les petits troubadours

Depuis le 3 février nous travaillons sur le thème des COULEURS. Chaque semaine une couleur sera à l'honneur : jaune, rouge, bleu, vert, orange, violet, noir et blanc et enfin arc en ciel. Afin que les enfants s'approprient au maximum les activités nous demandons aux parents de les aider à trouver à la maison des objets en rapport avec la couleur de la semaine : livres, jouets, objets qu'ils souhaitent montrer aux autres enfants, objets de récupération afin de confectionner tableaux et mobiles. Et pour clôturer chaque semaine le vendredi c'est la journée du « tous en..... ».



Vie locale : ça s'est déjà passé !!!

Noël à la crèche

Toute l'équipe éducative de la crèche avait préparé un spectacle (à la recherche du père Noël dans la savane) ainsi qu'un succulent goûter pour fêter Noël. Un après-midi très apprécié par les parents et que les enfants ne sont pas prêts d'oublier !!!



Voeux du Maire

Samedi 11 janvier, salle de la papeterie, Serge Serieys a présenté lors de la traditionnelle cérémonie ses vœux et ceux du conseil municipal devant une assistance nombreuse. Il a retracé les principales actions de la commune et les travaux réalisés en 2013. Il a sou-

igné l'action des bénévoles de l'ADMR «qui effectuent un travail remarquable (Mme Farret et Mme Azéma), ainsi que l'ensemble des bénévoles des différentes associations». Le maire a ensuite remis la médaille d'honneur de la commune à Claudine Spertino pour son implication lors de la restauration de l'église et pour son dévouement à la tête de la chorale depuis vingt-cinq ans.

Puis, Serge Serieys a déclaré sa nouvelle candidature aux élections municipales : «Je serai candidat avec une équipe autour de moi animée par cette envie de continuer à faire avancer notre commune et porter le nom de Burlats toujours plus haut.»

Il a invité l'assistance à partager le verre de l'amitié pour clôturer cette cérémonie.

Concours des maisons et jardins fleuris

Samedi 11 janvier, après les vœux du maire, Marie Christine Marty 1^{er} adjoint a remis les prix communaux pour le fleurissement des maisons. Nouveauté cette année, le jury a fait deux passages : un au printemps et l'autre en été. Le printemps particulièrement froid et pluvieux n'a pas permis aux habitants de présenter un fleurissement comme prévu. Le jury a décerné le premier prix à Mr et Mme Barascud pour le fleurissement de printemps et à Mme Bonnet pour le fleurissement d'été. Ensuite il n'a pu se déterminer et a donc récompensé Mme Courtiols du Lézert, Mme Farret de l'Artuzié, Mme Lapontérique des Salvages, Mme Ramirez de La Parulle, M Rosset des Salvages, Mmes Seince et Valette de Burlats.



a trois ans puis 120 l'an passé, cette année ils étaient 141. Le repas a été préparé par Fernand Duarte et servi par les conseillers municipaux. Fanny Domingo, chargée de l'animation, proposa des chants et des jeux qui ravirent le public et les participants.

Repas des aînés

Dimanche 12 janvier, à l'heure du déjeuner, la commune régala ses aînés. Par un véritable temps de printemps, ils étaient nombreux à avoir répondu à l'invitation de la mairie. C'est la troisième année que le goûter est devenu repas et chaque année le nombre de convives augmente. De 105 il y

Agenda des

Associations

Vendredi 21 mars

Carnaval

Ecole des Vignals

Samedi 5 Avril

Fête Orphélide

Salle de la papeterie

Du 1^{er} mai au 1^{er} juin

Exposition de peintures
au Pavillon Adélaïde

Du 7 juin au 29 juin

Exposition

les peintres du Moulin
au Pavillon Adélaïde

Vendredi 13 Samedi 14
et Dimanche 15 juin

Fête des Salvages

Vendredi 20 juin 19h

Fête de l'école des Vignals
Salle de la Papeterie

Samedi 21 juin

Fête de la Musique
à Burlats

Dimanche 22 juin

Vide grenier à Burlats
organisé par le
Racing Club Salvageois

Vendredi 27 juin 18h

Fête de l'école de Lafontasse
à l'école

En cas de mauvais temps,
salle de la Papeterie

Vendredi 27 juin 21h

5^{ème} Festi Val d'Agoût
Cour de la collégiale

Samedi 28 juin

Concert Harmonie
Barral Lacrouzette
Cour de la Collégiale

Dimanche 29 juin

Vide atelier
Burlats

INFORMATIONS ELECTIONS MUNICIPALES

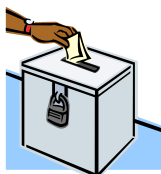
23 ET 30 MARS 2014

AVIS IMPORTANT

Suite au décret 2013/938 du 18/10/2013 (article 31)

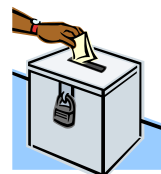
UNE PIÈCE D'IDENTITÉ SERA OBLIGATOIRE POUR POUVOIR VOTER

(carte d'identité, passeport, permis de conduire, nouvelle carte vitale avec photo, permis de chasse, carte d'invalidité, ...)



ATTENTION

le mode de scrutin change dans votre commune !!!



Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au **scrutin de liste bloquée**.

Le bulletin de vote comportera deux listes de noms :

- la première, candidats à l'élection municipale
- la deuxième, candidats à l'élection des conseillers communautaires issus obligatoirement de la liste des candidats au conseil municipal.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus **ni ajouter de noms ni en retirer** : le **panachage n'est plus autorisé**.

Vous votez en faveur d'une **LISTE ENTIÈRE** que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, **votre bulletin de vote sera NUL**.

Vous élirez également **les conseillers communautaires**. (représentants à la **Communauté des Communes Sidobre Val d'Agoût**)

Au moment du vote, vous aurez comme avant **un seul bulletin de vote** mais y figureront **deux listes** de candidats.

Vous ne votez **qu'une fois pour ces deux listes** que vous ne pouvez pas séparer.